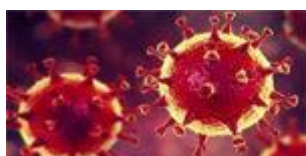


Infos FFMKR-75

23 mars 2020 - 20 h

Covid-19 : ce qu'il faut retenir



Informations actualisées le lundi 23 mars 2020 à 20 h

Face à la situation sanitaire, les kinésithérapeutes doivent tout mettre en œuvre afin de limiter la propagation du Covid-19.

La priorité absolue étant la limitation des contacts interpersonnels, insuffisamment respectée par la population, la fermeture des cabinets est devenue un impératif. Il en est de même pour les actes à domicile dès lors qu'ils n'ont pas vocation à empêcher une hospitalisation à court ou moyen terme.

Nous avons souhaité rassembler une large base de données qui devraient être utiles aux kinésithérapeutes et qui ne relatent que les dispositions ou recommandations applicables à la date de mise à jour :

- [Repères sur l'infection au Covid-19](#)
- [Mesures barrières pour le professionnel](#)
- [Se porter volontaire afin de répondre aux besoins des hôpitaux ou assimilés](#)
- [Soins à domicile pour des patients Covid+](#)
- [Soins à domicile pour des patients non Covid+](#)
- [Cas des EHPAD et autres établissements collectifs autres que les établissements de santé](#)
- [Responsabilité professionnelle des praticiens](#)
- [Télé-kinésithérapie](#)
- [Modalités de déplacement](#)
- [Garde des enfants](#)
- [Mesures économiques](#)
- [Recommandations](#)

Suivez sur notre [site Internet](#) les actualités liées à la profession et trouvez des informations et fiches pratiques pour votre exercice au quotidien